

MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Luxembourg, le 30 novembre 1978

30/10/78

F. VNEF  
ambée: 06.12.78  
JK

Monsieur le Président,

En me référant à votre lettre du 7 crt laissez-moi d'abord vous faire part de la vive satisfaction que j'éprouve en constatant qu'une initiative de ma part, prise afin de faciliter la solution d'un problème national luxembourgeois, ait trouvé votre approbation. Afin de ne pas faire naître de malentendu je tiens toutefois à préciser le sens de cette initiative auquel j'ai déjà fait allusion en répondant à une question parlementaire que m'avait posée M. le Député Jean Wolter.

Lors de leurs entretiens d'Aix-la-Chapelle le Président Valéry Giscard d'Estaing et le Chancelier Helmut Schmidt avaient passé en revue le dossier des enrôlés de force d'Alsace et de Lorraine. Profitant de cette évolution j'ai discuté notre problème national d'une manière approfondie avec M. Genscher peu de temps après le sommet franco-allemand. Nous étions tous les deux conscients des différences entre la situation des enrôlés de force luxembourgeois d'une part, alsaciens et lorrains d'autre part en ce qui concerne tant la dimension du problème que les mesures déjà intervenues. J'ai demandé à M. Genscher que nos deux Gouvernements désignent chacun un expert, que ces derniers soient chargés de faire un examen complet de la situation et d'établir conjointement un rapport afin de faciliter la recherche d'une solution. Cette demande s'aligne sur ce qui a été convenu à Aix-la-Chapelle entre MM. Giscard d'Estaing et Schmidt. Le Gouvernement allemand s'est engagé à faire en sorte que nos enrôlés de force n'aient aucune raison de se croire défavorisés par rapport aux ressortissants d'un pays tiers. Voilà où en est la question en ce moment.

Monsieur Joseph Weirich  
Président de la Fédération  
des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force  
Boîte postale 2415  
LUXEMBOURG-GARE

. / .

Bien entendu je suis tout à fait disposé à maintenir les contacts avec vous-même et avec votre Fédération par la voie qui me semblera la plus adéquate, pour reprendre la sage expression que vous employez dans votre lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'T' shape followed by a horizontal line and a vertical stroke.